

Discours de Louis Armand (Strasbourg, 23 juin 1958)

Légende: Le 23 juin 1958 à Strasbourg, Louis Armand, président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), passe en revue devant l'Assemblée parlementaire européenne (APE) les missions générales d'Euratom en soulignant l'importance de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Source: Communauté européenne de l'énergie atomique-Euratom-La Commission. Discours de Louis Armand, président de la Commission, devant l'Assemblée Parlementaire européenne à Strasbourg (23 juin 1958), Session ordinaire 1957-1958, Strasbourg. [s.l.]: Service des Publications des Communautés européennes, 23.06.1958. 24 p. (Mélanges C.E.C.A., 61031, 1-10).

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_louis_armand_strasbourg_23_juin_1958-fr-c74ebf27-2d1d-41d0-9327-03f918638387.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Discours de M. Louis Armand, président de la Commission devant l'Assemblée parlementaire européenne (Strasbourg, 23 juin 1958)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

D'accord avec le Comité des présidents, notre président a bien voulu accepter que nous fassions devant vous aujourd'hui un court exposé sur la mise en place de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique et sur les tâches qu'elle a déjà remplies.

La Commission d'Euratom est née il y a à peu près six mois ; les mois comptent encore quand on a cet âge, et sa personnalité s'est beaucoup affirmée depuis le jour où son vice-président, mon collègue M. Medi, vous a exposé les grandes lignes de son action.

Pour renseigner formellement l'Assemblée, il suffirait de prendre le Traité et de chercher à savoir où nous en sommes dans les divers domaines qui sont de la compétence de la Communauté. Cela sera fait complètement et systématiquement à l'occasion de l'exposé qui doit vous être présenté lors de la prochaine session. Je vous renvoie donc au rapport détaillé qui vous sera adressé un mois avant cette session.

Pour profiter de cette occasion qui nous est donnée aujourd'hui de vous renseigner, la Commission a pensé que je devais plutôt situer nos travaux, non pas tant vis-à-vis des textes du Traité que vis-à-vis du développement de l'énergie atomique. Nous devons, en effet, avoir une claire conscience des réalités et avant de savoir ce que valent les pas que nous faisons dans les voies qui ont été tracées par le Traité, il faut définir le domaine dans lequel nous avons à explorer, le domaine dans lequel nous avons à travailler. C'est ce tour d'horizon que je voudrais faire aujourd'hui très rapidement devant vous.

La mission générale d'Euratom

La Commission et la Communauté ont en effet, dans ce domaine, une mission très générale. C'est celle qui a été définie par l'article 1^{er} du Traité, selon lequel :

« La Communauté a pour mission de contribuer par l'établissement des « conditions nécessaires à la formation et à la croissance rapides... » – j'insiste sur le mot « rapides » – des industries nucléaires, à l'élévation « du niveau de vie dans les États membres et au développement « des échanges avec les autres pays. »

Il faut bien peser tous les mots de cet article qui définit le rôle de notre Commission de l'énergie atomique, face aux problèmes qui se posent à l'Europe.

La présence des mots « industries nucléaires » indique tout d'abord que c'est essentiellement un développement industriel que nous avons à réaliser. Euratom a, d'autre part, un objectif économique et social puisqu'il vise à l'élévation du niveau de vie dans les États membres. Le Traité prévoit enfin explicitement le développement des échanges avec les autres pays : la Communauté doit donc être essentiellement « ouverte ».

Le domaine de l'industrie nucléaire

Essayons d'abord de définir ce domaine de l'industrie nucléaire que nous avons à développer. On en parle tous les jours, parce qu'il est à la mode, mais le plus souvent en termes d'une grande imprécision. Cette imprécision n'est pas seulement d'ordre scientifique, qu'il s'agisse de neutrons ou de mésons, car il est de bon ton de toujours commencer les conversations sur l'énergie nucléaire en disant : « Moi qui n'y connais rien... », elle est aussi d'ordre économique et, malgré leur incompétence, beaucoup sont tentés de tirer des conclusions hâtives.

En fait, il faut avouer qu'on ne sait pas encore grand'chose sur les aspects économiques de l'industrie nucléaire. Il faut, dans ce domaine, avoir le même comportement que les élèves du professeur Oppenheimer

qui, lorsqu'ils sont admis dans son séminaire, doivent apprendre à reconnaître modestement qu'ils ignorent certaines choses.

Mais on serait tenté, ne sachant rien, de ne rien faire et d'attendre. S'il en était ainsi, l'Europe abandonnerait toute chance de prendre une place dans un domaine qui, s'il est aujourd'hui plein d'imprécision, est par contre incontestablement plein de certitude pour l'avenir. Je voudrais pouvoir vous faire sentir le contraste entre cette immense imprécision de l'actuel et cette certitude de l'avenir partagée par tous à travers le monde. Il y a quelques années seulement, l'énergie atomique était uniquement affaire de savants et de militaires ; ceux qui prophétisaient alors son avenir industriel peuvent constater aujourd'hui qu'ils voyaient juste en constatant l'importance accordée à l'industrie nucléaire par les grands pays.

C'est la Reine d'Angleterre qui a fait démarrer Calder Hall et c'est le président Eisenhower qui a appuyé sur le bouton qui a actionné les turbines de Shippingport. Ces gestes montrent l'importance que l'on donne à la nécessité, pour un grand pays, d'assurer son avenir nucléaire.

L'association nécessaire

Les optimistes ont donc eu raison et ils ont permis à l'Europe d'être dotée d'une communauté industrielle atomique. Au terme « industrielle », il faut ajouter « pacifique ». Ce sont, en effet, les deux caractéristiques essentielles d'Euratom. Parmi les nombreuses organisations internationales atomiques existant aujourd'hui, Euratom est la seule qui ait à la fois ces deux caractéristiques.

Nous allons voir ce que nous impose cette association pour le développement « pacifique » de l'énergie atomique. Elle nous impose certainement la tâche la plus difficile qui soit dans le domaine de l'énergie atomique. En effet, les efforts de coopération pour le développement « scientifique » de l'énergie atomique ne présentent pas de difficultés particulières : il s'agit, en effet, de créer de grands laboratoires et des équipements appropriés.

Le développement « militaire » de l'énergie atomique est également relativement simple pour deux raisons tout à fait différentes. L'une est quasiment philosophique : c'est qu'il est toujours plus facile de développer de l'énergie pour détruire que pour servir. Il a été plus facile d'utiliser le feu pour brûler les récoltes que pour faire la cuisine, parce qu'il fallait, dans ce dernier cas, inventer la marmite. Il en est de même pour l'énergie atomique : il est plus aisé de produire de l'énergie militaire que de l'énergie pacifique. C'est ainsi que seul l'uranium peut être utilisé aujourd'hui à la fois pour faire des bombes et pour actionner des réacteurs producteurs d'énergie pacifique, alors que le plutonium et l'énergie de fusion des atomes légers n'ont pas encore d'autres applications que purement destructives. C'est certainement là un problème important aux yeux de ceux qui sont les promoteurs de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

La deuxième difficulté tient à ce que les considérations de prix de revient ne jouent pas en matière militaire. L'objectif essentiel est la réussite technique.

Par contre, le développement « pacifique » de l'énergie nucléaire ne peut se situer que dans le domaine économique et il ne pourra apporter sa contribution à l'élévation du niveau de vie dont je parlais tout à l'heure, que si l'on aboutit à des prix de revient convenables.

C'est justement la difficulté de cette tâche qui justifie les efforts d'association.

Je vous disais que nous vivions une période de très grande incertitude ; je ne parle pas seulement des rêves que les journalistes ont fait naître autour de Zeta et autour de toutes les informations, plus ou moins infirmées depuis lors, sur la possibilité de faire mieux. En effet, les industriels et les techniciens à qui se pose le problème de transformer l'uranium naturel extrait du sol en kWh, voient s'ouvrir devant eux de nombreuses voies. L'exploration de chacune de ces voies pose des problèmes technologiques tels que l'on peut être effrayé à juste titre de l'effort à fournir. Ceux qui ont à choisir doivent donc agir avec les plus grandes précautions, car chaque expérience coûte cher : l'ordre de grandeur est de 50 millions de dollars. Chaque expérience entraîne aussi la collaboration de toute une série d'industries, dont les études et les

réalisations peuvent ne servir à rien si c'est une autre voie qui finalement doit être choisie.

Certains pourraient penser qu'il suffirait de réunir quelques savants autour d'une table pour leur confier le choix de la bonne voie. Il n'en est rien. Les savants ne peuvent pas déterminer quelle est la meilleure voie avant que les techniciens aient fabriqué et fait fonctionner les appareils qui permettent de connaître les prix de revient. Ce sont les progrès technologiques réalisés dans chacune des voies possibles qui seront décisifs.

On mesure donc l'importance cruciale des réalisations qui se font actuellement à l'échelle industrielle et non à l'échelle expérimentale.

C'est pourquoi, Messieurs, la naissance d'Euratom s'est faite en temps opportun. Les six pays s'associent au moment où l'industrie va livrer, en quelque sorte, une grande bataille pour savoir quelles seront, de toutes les voies qui s'offrent, celles qui permettront d'aboutir à des prix de revient compétitifs.

La nécessité de rattraper le retard

Nous avons vu tout à l'heure qu'Euratom était chargé de réaliser un développement « rapide ». Pourquoi cette urgence ? Non seulement, parce qu'on a généralement raison d'être pressé, mais aussi parce que l'Europe occidentale est poussée, vous le savez, par son déficit d'énergie sans cesse accru. Pour l'ensemble de nos six pays, les importations d'énergie ont représenté environ 2 milliards de dollars en 1957. Elles atteindront 4 milliards de dollars dans une dizaine d'années. Nous sommes donc pressés par la pénurie d'énergie. Par ailleurs, nous sommes en retard en matière de réalisation nucléaire. Pour parler le langage des mathématiciens, le moment des forces qui devraient nous pousser à développer l'énergie atomique est le produit du déficit par notre retard ; or, ce dernier est particulièrement important par comparaison avec les autres grandes puissances mondiales. C'est donc certainement l'Europe des Six qui devrait consacrer actuellement le plus de capitaux au développement de l'énergie atomique, car il s'agit d'un tournant absolument fondamental par son évolution économique. En tant que catalyseur et accélérateur d'effort, Euratom a donc à jouer un rôle essentiel et nécessaire. Ce n'est pas là un désir de technicien, c'est une crainte d'économiste.

Où en sont les autres pays ? Je résume très rapidement leur situation.

La Russie, qui est très riche en énergie classique, charbon et pétrole, a néanmoins conçu un vaste programme de développement d'énergie atomique. Il ne s'agit pas uniquement d'un programme de production, mais d'un programme d'exploration dans diverses voies ; l'exploration porte sur une dizaine de types de réacteurs et on prévoit un équipement de 2 à 2,5 millions de kW en 1960.

Je parle en millions de kW installés ; pour ceux qui raisonnent plutôt en tonnes de charbon, il suffit de multiplier par un facteur 3 pour connaître les millions de tonnes de charbon économisés par an, du fait de la production d'électricité nucléaire.

Le programme des États-Unis est celui d'un pays riche en énergie et surtout en énergie classique à bon marché. C'est réellement un programme d'exploration. Il y aura néanmoins, en 1960, 600.000 kW installés sans compter tout l'équipement pour la propulsion des sous-marins, qui est une magnifique réussite technologique dont bénéficiera la production de l'énergie. Mais il n'y a pas, aux États-Unis, de programme de production massive d'énergie atomique. Celle-ci y est, en effet, sensiblement plus chère aujourd'hui que l'énergie classique et cette dernière ne fait nullement défaut puisque les États-Unis exportent du charbon.

Seule, la Grande-Bretagne a poussé la production à grande échelle d'énergie nucléaire à partir d'un type unique de réacteur qui s'est révélé une incontestable réussite technologique. Son programme porte sur l'équipement de 6 millions de kW d'ici 1965 ; même si sa réalisation devait subir un léger retard, il y aurait cependant déjà 1,5 million de kW installés en 1962, correspondant, entre Calder Hall, à quatre grandes centrales de puissance comprise entre 300 et 500 MW.

La situation des six pays, sur le plan énergétique, aurait imposé, pour faire un effort semblable à celui de la

Grande-Bretagne, l'équipement, d'ici une dizaine d'années, de 15 millions de kW. Tel est l'objectif que nous avons fixé à Euratom, M. Etzel, M. Giordani et moi-même, l'année dernière, en réponse à la question posée par nos gouvernements.

Par son action, Euratom permettra au six pays de réaliser un programme répondant mieux aux nécessités économiques que ne l'avaient fait jusqu'ici les simples initiatives nationales.

En Angleterre, le lancement d'un programme important a été favorisé par le fait que les grandes centrales nucléaires ont été financées directement par les autorités chargées du développement de la production de l'énergie électrique. Par contre, dans beaucoup de nos pays, ce sont des sociétés privées qui doivent financer les centrales électriques ; elles ne sont donc intéressées à le faire que si le prix de revient est suffisamment bas. Nous retrouvons là une des difficultés que j'ai signalées et l'importance essentielle du prix de revient.

Il faut ajouter que les connaissances atomiques de base sont moins grandes dans les six pays qu'en Russie, en Angleterre ou aux États-Unis ; dans ces derniers pays, en effet, des sommes considérables ont été dépensées dans le cadre des programmes militaires.

Au total, les dépenses consacrées à l'atome depuis 1940 sont de l'ordre de 15 à 20 milliards de dollars aux États-Unis ; en Grande-Bretagne, elles dépassent 1,5 milliard de dollars alors qu'en Europe elles n'atteignent peut-être qu'un demi-milliard de dollars, dont l'essentiel en France. Ces chiffres ne mesurent pas, heureusement, le retard de l'Europe en matière d'utilisation pacifique, car une part importante de ces dépenses, nous l'avons dit, a été consacrée aux réalisations d'intérêt militaire. Toutefois, la formation générale des techniciens et l'équipement de certaines branches d'industrie sont liés au volume des dépenses déjà réalisées. Chacun des six pays doit faire un effort considérable.

Ne nous faisons donc aucune illusion ; le simple fait d'avoir signé un traité à Rome ne signifie pas que l'Europe des Six va rattraper son retard dans le domaine énergétique et dans le domaine atomique. Il n'y a pas de miracle dans le Traité qui a créé la Commission de l'énergie atomique. Ce retard ne pourra être comblé que si chacun des six pays consent à accroître encore son effort. Il faut, d'une part, rattraper le retard accumulé en matière de connaissances, d'autre part, établir un programme de réalisations qui permettront de mettre en pratique les études que nos savants seront certainement capables d'effectuer si nous leur fournissons les outils, mais qu'ils ne pourront pas mener à bien si ces outils n'existent pas.

Notre Commission est chargée de veiller à ce que les fonds qui seront consacrés par les différents pays au développement de l'énergie atomique le soient à bon escient. Euratom doit faire en sorte que ce développement soit harmonieux, évite les doubles emplois et crée une émulation sans susciter une concurrence néfaste.

Les moyens de cette action sont fournis par le Traité, mais - je le répète - rien ne pourra être fait sans l'effort de financement de chacun des six pays dans les années à venir. Quelle que soit l'habileté d'Euratom à veiller à la meilleure utilisation des hommes et des capitaux, si un volume minimum d'investissements dans le domaine atomique n'est pas effectué dans les prochaines années, nos pays conserveront leur retard par rapport aux grandes puissances, qui ont pourtant un besoin moins urgent que le nôtre de la nouvelle source énergétique.

La solution à notre problème ne consiste d'ailleurs pas seulement en la réalisation de grands équipements industriels ou de grandes installations de recherches atomiques. L'énergie atomique exige, en effet, un équipement très dispersé, allant de la mine d'uranium à l'électronique. Il faut créer une industrie capable de fabriquer aussi bien des éléments de combustibles et des réacteurs que des kilowatts-heure.

Une conséquence heureuse : La rénovation de l'industrie

Il ne faut pas perdre de vue le double aspect de l'adaptation nécessaire. Si nous ne savions qu'acheter des réacteurs et les faire fonctionner, nous serions des pays sous-développés. Au contraire, savoir fabriquer des réacteurs nous donnera, non seulement la possibilité d'exporter, mais également la possibilité - j'insiste parce

qu'on y pense moins - de rénover nos industries.

Il se trouve, en effet, que toutes les industries qui concourent au développement de l'énergie atomique sont, de ce fait même, tournées vers l'avenir. C'est le cas, par exemple, de la métallurgie très fine nécessaire en matière d'énergie nucléaire : ses progrès rendront des services dans bien d'autres domaines. Nous donnerons encore l'exemple de l'électronique et des télécommandes. Par conséquent, créer des kilowatts-heure atomiques, c'est rénover l'industrie.

Il faut y réfléchir : l'effort qu'Euratom est chargé de fournir peut servir de catalyse pour permettre d'accélérer la modernisation de nos pays. En somme, produire des kilowatts-heure atomiques non seulement permettra à nos pays d'être à même de résoudre le problème de l'énergie, mais aussi donnera l'occasion à nos industries de penser « neuf ».

Quand on compare le rôle ainsi dévolu à Euratom à celui des autres Communautés, on ne peut pas ne pas être frappé de la différence d'échelle. Il faut reconnaître que les problèmes de la Communauté atomique sont, en effet, très limités et que, même dans les dix ans qui viennent, ils ne représenteront qu'une part modeste de l'économie générale. Il n'y a pas de commune mesure entre le volume des problèmes qui sont du ressort de la Communauté du Charbon et de l'Acier et de la Communauté économique, d'une part, et ceux qui incombent à Euratom, d'autre part.

En revanche, Euratom peut aider à créer plus rapidement un esprit de communauté et à accélérer la rénovation de la pensée.

L'activité d'Euratom dans les premiers mois

Notre Communauté sera donc une communauté d'avant-garde. Je voudrais vous donner maintenant un aperçu de ce que doit être son activité.

Elle n'a, pour l'instant, que très peu de personnel. Je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui 150 agents rue Belliard à Bruxelles.

Elle est décidée à travailler en commun avec les autres Communautés pour tous les problèmes qui sont identiques. M. Hallstein vous fera, dans quelques instants, une déclaration au sujet des services communs, qui a reçu l'accord de la Commission de l'Euratom.

Nous aurons à gérer des dépenses plus considérables que celles qui correspondent aux seuls frais de notre administration. Nous avons, en effet, à créer un centre d'études commun et à développer un programme de recherches pour lesquels le Traité prévoit une dépense de 215 millions de dollars. Ce chiffre est important, comparé au budget de fonctionnement d'une Communauté. Mais il est faible à l'échelle atomique. Cette dépense de 215 millions de dollars en cinq ans correspond, en effet, à peu près à une année des dépenses britanniques.

Si les Européens se trouvaient donc tranquilisés à la pensée qu'ils ont décidé de créer un centre d'études commun, ils commettraient une lourde erreur. Ce centre ne peut être qu'un complément à l'effort que chacun doit accomplir.

Pour créer ce centre commun de la recherche, nous avons besoin de nous appuyer sur une compétence aussi large que possible. Cette compétence sera européenne : c'est celle de notre Comité scientifique et technique qui est déjà en place. Dès le 7 juillet prochain, il sera consulté sur les premières recherches à entreprendre par la Communauté.

Bien entendu, nous inclurons dans ces recherches des travaux sur la fusion. Je vous ai dit tout à l'heure que les premiers espoirs de réalisation de fusion à l'échelle expérimentale ont été déçus. Il faut donc reprendre les recherches à la base, en toute modestie, et, dans ce domaine, l'Europe a exactement autant de chances que les autres. Nous allons essayer de partir du bon pied en nous

entourant de toutes les compétences désirables. Mais il ne faut pas que les espoirs suscités par la fusion servent de « tranquillisant », comme l'a dit un savant, et nous amènent à ne rien faire dans le domaine de l'uranium. Les kilowatts-heure atomiques dont nous avons un impérieux besoin doivent être tirés de l'uranium.

Pour nous assurer la collaboration européenne la plus étendue en matière de fusion, nous avons pris contact avec le C.E.R.N. à Genève et, cette semaine même, nous devons examiner les conditions de notre collaboration dans ce domaine avec cet organisme. Il faut y voir une manifestation de la volonté de coopération de notre Communauté avec les autres organismes internationaux. Dans le même esprit, nous avons déjà eu de nombreux contacts avec l'Agence de l'O.E.C.E.

Nous devons enfin pouvoir, dans un délai d'un an, donner au Conseil de Ministres des renseignements précis sur notre programme de recherches et indiquer clairement les voies que nous entendons suivre.

En dehors de la recherche, nous avons à effectuer toute une série de travaux qui résultent de l'application du Traité. Ils ont tous été mis en train - et même terminés - dans les délais impartis.

A côté du centre de recherche, nous avons à organiser un centre de formation du personnel.

De plus, le Traité nous impose de présenter, dans le délai d'un an, des propositions pour une Université européenne. Nous avons pensé que ce problème était trop important pour n'être pas étudié en commun par les trois Communautés. Les premières réunions ont eu lieu entre représentants de celles-ci. La préparation de l'Université européenne est un exemple du rôle catalyseur d'Euratom dans les domaines les plus variés.

Nous sommes, par ailleurs, tenus d'instituer un marché commun nucléaire. Ce marché sera réellement l'avant-garde du marché commun dans le domaine industriel - après le marché du charbon et de l'acier - puisqu'il entraînera la libre-circulation, dès le 1^{er} janvier 1959, d'un certain nombre d'appareils et de matériaux nucléaires.

Pour aller au-delà de cette première étape, des négociations entre les six pays sont prévues par l'article 94 b) du Traité. Les initiatives nécessaires ont été prises pour que, dans les délais impartis, soient faites les propositions utiles.

Pièce maîtresse également du marché commun nucléaire, une Agence d'approvisionnement doit être créée. Un délai de trois mois a été imparti à la Commission pour présenter le statut de l'Agence au Conseil de Ministres. C'est chose faite et ce statut sera discuté à la réunion du Conseil de Ministres du 1^{er} juillet.

Un règlement de sécurité devait être présenté au Conseil de Ministres dans les six mois ; il en a bien été ainsi.

Les problèmes de la protection sanitaire sont déjà en cours d'études. Les experts ont été désignés et travaillent à établir les normes de base qui seront communes à nos six pays. Bien entendu, ce travail se fera en liaison avec l'O.E.C.E. et l'Agence de Vienne.

Nous sommes tenus aussi de dresser un inventaire de toutes les industries qui contribuent, dans nos six pays, au développement de l'énergie nucléaire. Cet inventaire, en vertu des dispositions de l'article 213 du Traité, doit être soumis à l'Assemblée dans les six mois de l'entrée en fonctions de la Commission. D'ici une dizaine de jours, il sera déposé sur le bureau de l'Assemblée et c'est mon collègue, M. De Groote, qui aura l'occasion d'en discuter avec vous et de vous présenter les conclusions à en tirer.

La politique énergétique et l'association avec les États-Unis et la Grande-Bretagne

Après ce tour d'horizon des différentes tâches qui résultent pour nous de l'application du Traité, je voudrais vous dire quelques mots du programme énergétique. Dans ce domaine vital, nous devons définir notre politique, en accord avec les autres Communautés. Nous avons donc créé un organisme de liaison avec la

Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et avec la Communauté Économique Européenne.

Il nous faut en effet avoir, dans cette période de pleine évolution, une connaissance suffisante des données économiques qui conditionnent les prix de revient. C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de disposer d'un service économique parfaitement adapté.

Pour rattraper le retard sur lequel j'ai déjà longuement insisté, nous ne serons pas seuls. La Grande-Bretagne a désigné Sir William Meiklereid pour assurer des relations avec la Communauté de l'énergie atomique et, la semaine dernière, une mission d'Euratom a eu de premières conversations avec les autorités anglaises. Nous espérons que ces conversations conduiront rapidement à des résultats concrets et à une collaboration de plus en plus étroite entre Euratom et le Royaume-Uni.

Avec les États-Unis, représentés déjà auprès de la Communauté par l'ambassadeur Butterworth, nous avons eu des discussions préparatoires avant même la conclusion du Traité, lors de la mission des « Trois Sages ». Nous avons pu, pour cette raison, aboutir très vite à l'établissement de relations étroites avec les États-Unis, à l'avantage mutuel de cet État et de nos six pays. Mes collègues, MM. Krekeler et Sassen, qui ont été spécialement chargés de mener cette négociation, auront l'occasion de vous en parler plus longuement quand elle aura définitivement abouti.

Quelles sont les bases de cette coopération ? Nous les trouverons dans l'aperçu que je vous ai donné, il y a un instant, de l'état d'avancement de l'énergie atomique dans les divers pays. Les États-Unis n'ont pas un besoin immédiat d'énergie atomique, car chez eux l'énergie classique est abondante et bon marché. Ils n'ont pas intérêt actuellement à réaliser un programme industriel de production d'énergie et ils ne disposent, en somme, que d'un programme d'expérimentation. Dans ce cas, pourquoi ne pas construire en Europe un ensemble important de centrales nucléaires en utilisant l'expérience déjà acquise aux États-Unis ? D'où l'idée d'un programme commun Euratom-États-Unis portant sur un ensemble de réacteurs d'une puissance électrique d'un million de kW.

La participation américaine à l'exécution du programme commun est la suivante :

- d'abord, la fourniture du combustible. Ainsi nous pourrions, grâce à ce programme commun, faire l'essai des réacteurs à l'uranium enrichi. C'est pour nous une voie nouvelle, les essais anglais comme les essais français ne portent jusqu'ici que sur l'uranium naturel ;
- deuxièmement, une aide financière. La dépense totale, correspondant à l'équipement de 1 million de kW, sera de 350 millions de dollars environ. Les États-Unis consentiraient un prêt de 135 millions de dollars pour encourager les investissements atomiques qui, pour le moment, sont plus élevés que les investissements classiques pour la même puissance installée.

L'accord présente, en outre, un caractère nouveau et fondamental : des études technologiques seront faites en commun sur ces réacteurs. Songeons qu'il y a un an encore, les pays qui ne pouvaient pas fabriquer de réacteurs pouvaient en acheter auprès des nations plus avancées ; mais il leur était en quelque sorte interdit de regarder comment ils étaient faits. Le Gouvernement des États-Unis a décidé de consacrer à ces recherches 50 millions de dollars pour les cinq années qui viennent ; la contribution d'Euratom sera équivalente. Nous avons déjà dit l'importance particulière de ces études technologiques dont dépend l'amélioration du prix de revient.

Par conséquent, nous avons là un projet d'accord qui est un projet de partenaires et qui présente un intérêt vital pour nos six pays.

Enfin, les États-Unis ont accepté de racheter le plutonium produit par ces réacteurs et s'engagent à ne pas l'utiliser à des fins militaires. Ceci est d'autant plus important qu'Euratom n'ayant pas d'objectif autre que pacifique, il lui serait à peu près impossible de s'engager seul dans un tel programme faute de pouvoir, pour l'instant du moins, réutiliser le plutonium produit.

C'est là un acte extrêmement important sur le plan politique, un acte de confiance qui va nous permettre de démarrer à une grande échelle.

Reste l'importante question du contrôle des matières fissiles. Dans les accords passés jusqu'ici avec d'autres pays, les États-Unis se réservaient le droit de contrôle sur l'usage des matériaux fissiles fournis par eux et sur l'établissement des projets de réacteurs. Dans le cadre de notre accord, les États-Unis ont accepté de reconnaître le contrôle d'Euratom.

Parce que les gouvernements des six pays ont délégué à Euratom la propriété des matières fissiles, la Communauté a pu obtenir que son contrôle soit reconnu. N'est-ce pas là un exemple frappant de la valeur de la Communauté ? Nous avons vu dans cette acceptation quelque chose de beaucoup plus important qu'une satisfaction de prestige, à savoir le germe d'un contrôle mondial de l'énergie atomique. Notre jeune Communauté, simplement nantie de la confiance de nos gouvernements, est en train d'établir un contrôle d'un type nouveau que l'on peut donner en exemple à l'ensemble des nations.

L'accord avec les États-Unis porte donc, en soi, beaucoup d'espoirs allant de la technique à la haute politique. Le hasard des circonstances fait qu'il a été signé par le président Eisenhower aujourd'hui même et, si j'ai d'abord ralenti le cours de cet exposé, c'était afin d'attendre le moment précis où il me serait possible de le rendre public.

Je conclurai cet exposé en indiquant que la Commission d'Euratom a voulu informer aussi complètement que possible les parlementaires de nos six pays de nos problèmes, sans en cacher les difficultés. Elle a voulu aussi mettre en évidence tous les espoirs que comportait son action, en particulier les espoirs qui pourraient être concrétisés d'ici quelques semaines, maintenant que l'accord avec les États-Unis est devant le Congrès américain.